



Sainte Clotilde le 31 aout 2021

***Syndicat National de l'Education Physique de
L'Enseignement Public (FSU)***

Résidence les longanis
Bât C Apt 4
97490 SAINTE CLOTILDE
mail: s3-reunion@snepfsu.net
tel 06.92.51.03.70

Le secrétariat académique du SNEP FSU Réunion

A

Madame la Rectrice Académie de la Réunion

Objet : Problèmes spécifiques EPS et sport scolaire

Madame la Rectrice

Le SNEP FSU Réunion tient à vous faire part de plusieurs remarques au sujet de l'enseignement de l'EPS et de la mise en place du sport scolaire en cette rentrée.

Concernant l'EPS, la profession a été destinataire d'une lettre de rentrée de l'Inspection Pédagogique Régionale. Nous sommes actuellement au niveau 2 et la mise en œuvre du protocole sanitaire implique que les « activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, les sports de contact sont interdits ».

A aucun moment, une distanciation de 2 mètres n'est donc imposée au niveau 2, que ce soit en intérieur ou en extérieur. Or, la lettre de rentrée de nos IPR exige qu'une « distanciation physique de 2 mètres doit être appliquée quel que soit l'intensité. Seuls les sports permettant de respecter cette distanciation peuvent être pratiqués, contact interdit ». Ces prescriptions relèvent uniquement du niveau 4 du protocole actuellement en vigueur. Elles sont donc non justifiées au niveau 2 et rajoutent des contraintes supplémentaires pour la mise œuvre d'une EPS déjà fortement impactée par la crise.

Par ailleurs, alors que la quasi-totalité des AG UNSS ont eu lieu, les enseignants d'EPS, animateurs d'AS ont pris connaissance de la lettre du DR UNSS à propos des modalités de

brassage et des activités possibles à mettre en œuvre. Nous rappelons que si le Sport Scolaire fait effectivement parti du temps scolaire, il ne fonctionne pas sur la même logique que les EPLE. En effet, la notion de classe, groupe de classe ou de niveau n'existe pas au sein de l'UNSS, puisque celle-ci fonctionne par catégorie d'âge (benjamins, minimes, cadets...). Nous nous interrogeons également sur la partialité des activités retenues. Pourquoi exclure la danse, le tennis de table ? Finalement, pourquoi même déterminer une liste d'activité possible alors même que le protocole n'en exclu aucune, à part les sports de contact en intérieur...

Pour terminer, nous souhaitons vous alerter sur l'accès aux installations sportives extra muros, notamment dans le cadre de l'EPS et du Sport Scolaire. Certaines communes ont commencé à informer les établissements scolaires que le pass sanitaire serait exigé pour les personnes majeures et que son application serait étendue au 12-17 ans à partir du 30 septembre.

Dans la mesure où la rentrée scolaire aura prochainement lieu en métropole, il nous apparaît utile que notre académie fasse remonter au Ministère les problématiques que nous avons rencontrées, notamment le fait que le protocole sanitaire national ne prenne en compte les spécificités du Sport Scolaire, problématiques auxquelles les académies métropolitaines seront inévitablement confrontées sous peu...

Nous vous remercions pour l'attention que vous avez portée à notre courrier

Le secrétariat académique du SNEP FSU Réunion